Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

à qui porter plainte, société à responsabilité limitée

Par Visiteur

Merci par avance de votre réponse. Cordialement

Par Visiteur

Chère madame,

Je n'ai guère ici de conseil préventif à délivrer compte tenu du fait que le dossier ne présente pas de problème particulier en terme de preuve, ou de motifs à agir.

En revanche, je vous invite à confier votre dossier à un avocat afin qu'il procède aux diligences nécessaires à votre action.

Très cordialement.

Par Visiteur

Merci pour votre réponse.
Malheureusement mon avocat est parti en congés hier pour 10 jours et je crains que mes associés "se doutant que je suis décidée à me battre maintenant", vident le compte de CFC et se rendent "insolvables"...
Puis je sans attendre le retour de mon avocat, leur écrire, ainsi qu'au CREDIT LYONNAIS, pour leur demander la restitution immédiate de ces fonds ?
Merci de votre réponse rapide s'il vous plait
Cordialement
Sophie NOEL

Par Visiteur

Chère madame,

Malheureusement mon avocat est parti en congés hier pour 10 jours et je crains que mes associés "se doutant que je suis décidée à me battre maintenant", vident le compte de CFC et se rendent "insolvables"...

Dans ce cas, vous devez voir un huissier rapidement afin qu'il rédige une requête en saisie conservatoire, adressée au juge de l'exécution.

Cette saisie conservatoire peut être très utile dans un cas comme le votre puisqu'elle permet, avant qu'un jugement condamne le débiteur, à faire saisir une partie de ses biens, en empêchant ainsi le débiteur d'organiser son insolvabilité.

Très cordialement.

Par Visiteur

MERCI beaucoup, je n'hésiterai pas à faire appel à vos services le cas échéant
Cordialement

Par Visiteur

Chère madame,

Je vous remercie pour votre confiance, ainsi que pour avoir fait appel à nos services.

Très cordialement.